

# RAPPORT ANNUEL



2024  

---

2025



MANITOBA  
ARTS COUNCIL



CONSEIL DES ARTS  
DU MANITOBA





## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

**PAGE DE COUVERTURE** | NAfro Dance se produisant au Gas Station Arts Centre à Winnipeg. Photo de Leif Norman.

**PAGE DE COUVERTURE** | Le Preservation Hall Jazz Band se produisant au Festival international de jazz TD de Winnipeg 2024. Photo de Ginny Wark.

**PAGE DE COUVERTURE** | Des enfants participant au programme Adventures in Music du Conservatoire de musique et des arts du Manitoba à Winnipeg. Photo de Dana Letkeman.

**COUVERTURE INTÉRIEURE** | Khadijah Morley, première artiste invitée en résidence au Martha Street Studio en 2024.

**PAGE 1** | Photo de Doug Derksen, gracieusement fournie par l'Art Gallery of Southwestern Manitoba.

**PAGE 2** | Stephen Haïko-Pena dans The Tales of Hoffman, produit par le Manitoba Underground Opera en septembre 2024. Photo de Paul McKeen.

**PAGE 2** | Photo gracieusement fournie par Artbeat Studio.

**PAGE 3** | Photo de Doug Derksen, gracieusement fournie par l'Art Gallery of Southwestern Manitoba.

**PAGE 4** | Images promotionnelles du Reel Pride International Film Festival 2024.

**PAGE 4** | Le projet Moons and Mosaics du Winnipeg River Arts Council.

**PAGE 5** | Charlotte Siegel et David Watson dans *La Bohème*, produit par le Manitoba Opera, avril 2025. Photo de Mark Rash.

**PAGE 5** | Couverture de Les Papillons du Québec de Simone Hébert Allard, illustré par Janet La France, publié par Les Éditions des Plaines.

**PAGE 6** | Image tirée du film *After Sunday* (2024, réalisé par Omolola Ajao).

**PAGE 6** | Photo d'Alina Semeriakova, gracieusement fournie par le Centre culturel et éducatif ukrainien Oseredok.

**PAGE 7** | Hochets de tortue créés lors de l'atelier de Janine Niizhode au Tanagila Spirit Centre à Elma, au Manitoba, en mars 2025. Photo gracieusement fournie par l'artiste.

**PAGE 7** | Janine Niizhode enseigne aux participants comment fabriquer des hochets de tortue au Tanagila Spirit Centre à Elma, au Manitoba, en mars 2025. Photo gracieusement fournie par l'artiste.

**PAGE 7** | Jeunes participants d'Arthécom à De Salaberry. Photo gracieusement fournie par Alison Palmer.

**PAGE 8** | Chimezie Osunwoke se produisant lors du Canadian Individual Poetry Slam 2025 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Photo gracieusement fournie par l'artiste.

**PAGE 8** | Jolean Groundbeef, Special K, Zova Da Silva et Good Medicine lors du GORGE Queer & Drag Festival 2024. Photo de Patrick Eulalia.

**PAGE 9** | Photo gracieusement fournie par Birthday Cake Media.

**PAGE 9** | Michelle Sound, « Teresa Sound age 12 », 2023. Tiré de *Every Photo I Have of My Mother*, 2024. Photo par Ceremonial/Art.

**PAGE 10** | Photo gracieusement fournie par Ken Gregory.

**PAGE 10** | Photo gracieusement fournie par Ken Gregory.

**PAGE 11** | Installation view of wind coil sound flow by Ken Gregory at the City Hall Rotunda in San Jose, California, September 2010.

**PAGE 11** | Ken Gregory, « Coycet La Mort », septembre 2012. Installation/performance robotique. Créée pour The Circus of Objects, organisée par Grant Guy.

**PAGE 12** | Jana Jacobs en concert au Festival international de jazz TD de Winnipeg 2024. Photo de Salvador Maniquiz.

**PAGE 12** | Victoria Swift en concert au Festival international de jazz TD de Winnipeg 2024. Photo d'Allyza Tabirara.

**PAGE 15** | Photo gracieusement fournie par le Golden Prairie Arts Council.

**PAGE 19** | Photo gracieusement fournie par le Forum Art Centre.

**PAGE 20** | Manitoba Great Wall Performing Arts se produisant lors du spectacle du Nouvel An lunaire 2025 au Centre culturel et communautaire chinois de Winnipeg, février 2025.

**PAGE 21** | Kevin McIntyre, Alex Menec, Rhea Rodych, Josh Bellan et Jillian Willems dans *Merrily We Roll Along*, produit par Dry Cold Productions, mai 2024.

**PAGE 22** | Performance de Kevin McKenzie lors du festival Nuit Blanche 2025 à la Art Gallery of Southwestern Manitoba, janvier 2025. Photo de Weichen Zhang.

**PAGE 22** | Photo par Doug Derksen, avec la gracieuseté de l'Art Gallery of Southwestern Manitoba.

## PRÉSIDENTE

Roberta Christianson (*jusqu'à octobre 2024*)

Katarina Kupca (*à partir d'octobre 2024*)

## VICE PRÉSIDENT

Dr. Ben Akoh

## MEMBRES DU CONSEIL

Dr. Lana Adeleye-Olusae

Kate Fenske (*à partir d'octobre 2024*)

Naomi Forman (*jusqu'à octobre 2024*)

Carolyn Gwyer (*à partir d'octobre 2024*)

Jean-Paul Hoe

Jeffrey King (*jusqu'à octobre 2024*)

Terèsa Lee

Sara Stasiuk

Vivian Thomson

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Randy Joynt

## PERSONNEL

Audrey Dwyer, *Directrice des subventions*

Cathleen Enns, *Consultante de programmes*

Suzan Esteves, *Coordinatrice exécutive*

Martine Friesen, *Consultante de programmes*

Bridget Hartwich, *Comptable principale*

Violet Houssin, *Spécialiste en communications*

Teresa Kowalke, *Administratrice de programmes*

Tracey Longbottom, *Consultante de programmes*

Cheryl Miki, *Consultante de programmes*

Elyse Saurette, *Coordinatrice des communications*

Amina Sebaa, *Analyste de données et de subventions*

Diana Sefa, *Administratrice de programmes*

Deirdre Tomkins, *Consultante de programmes*

Alaric Wiens, *Administrateur du système d'octroi des subventions*

## RECONNAISSANCE DES TERRES

Le Conseil des arts du Manitoba effectue son travail sur les terres ancestrales des nations Anichinabé, Anishinewuk, Dakota Oyate, Dénésuline et Nehethowuk, et sur la patrie nationale des Métis de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres ancestrales des Inuits.

Nos bureaux sont situés sur le territoire du traité no. 1, mais notre travail s'étend dans les traités nos 2, 3, 4 et 5. Nous respectons les traités qui ont été conclus sur ce territoire et demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

Nous reconnaissons que le savoir autochtone et la relation des peuples autochtones avec la terre, l'eau et l'air sont essentiels à un avenir durable pour tous.

Au Conseil des arts du Manitoba, nous respectons la vision du monde et la culture créatrice distinctes des collectivités autochtones en donnant la priorité à l'expression artistique et culturelle autochtone par le biais de nos programmes de subventions et initiatives.

# LETTRE AU PREMIER MINISTRE

Le 30 septembre 2025

L'honorable Wab Kinew  
*Premier ministre et président du Conseil exécutif*

Monsieur le Premier ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, nous vous soumettons, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Veuillez agréer nos salutations les plus sincères.



*Katarina Kupca, Présidente, Conseil des arts du Manitoba*

## VISION

Une province du Manitoba où les arts et la culture sont au cœur de la vie communautaire.

## OBJECTIF

Le Conseil des arts du Manitoba fournit les moyens financiers nécessaires à la création et au partage des arts et de la culture au profit de tous les Manitobains.

## MANDAT

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme autonome de la province du Manitoba, établi en 1965 ayant « pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution des travaux d'art ». Le Conseil accorde des subventions à des artistes individuels et à des organismes artistiques professionnels de toutes les formes artistiques, y compris le théâtre, les lettres, la danse, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts graphiques, et comprend d'autres activités créatives ou interprétatives similaires, notamment l'éducation artistique.



## VALEURS

**ÉQUITÉ :** Le CAM s'efforce d'offrir du financement, des programmes et des politiques qui sont équitables pour tous. Nous reconnaissons que certains groupes font face à des obstacles et que, pour ces groupes, atteindre l'équité peut nécessiter des mesures ciblées.

**DIVERSITÉ :** Le CAM accepte les différences qui existent entre tous les Manitobains et cherche à ce que cette diversité soit représentée dans les œuvres que nous appuyons.

**CRÉATIVITÉ :** Le CAM apprécie l'expression originale des idées dans le travail que nous faisons et dans les projets que nous sommes fiers de financer.

**COLLABORATION :** Le CAM cherche à établir des partenariats afin d'utiliser efficacement nos ressources, atteindre des objectifs communs et maximiser notre impact. Nous valorisons une approche collaborative dans le travail des bénéficiaires de subventions du CAM.

**OBLIGATION DE RENDRE COMPTE :** Le CAM est toujours à l'écoute des intervenants et prend des décisions au nom des citoyens du Manitoba.

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis honorée d'avoir été nommée présidente du Conseil des arts du Manitoba en octobre 2024, et je remercie tous les membres de cette communauté incroyable de m'avoir accueillie.

Plus important encore, je suis reconnaissante envers tous ceux qui rendent notre secteur artistique et culturel si dynamique. Le travail que vous accomplissez est essentiel.

Plus de 20 000 Manitobains travaillent dans le secteur des arts et de la culture, occupant des rôles aussi variés qu'importants. Leur travail enrichit considérablement nos vies.

Les arts et la culture ont le pouvoir unique de nous aider à voir plus clair et à mieux comprendre qui nous sommes et le monde qui nous entoure. Le secteur constitue un pont essentiel entre les communautés et les cultures. Grâce à lui, nous partageons nos histoires et nos récits, et nous envisageons ensemble un avenir plus fort. C'est également un moteur économique important.

Le Conseil des arts du Manitoba distribue des fonds de la province du Manitoba aux artistes et aux organismes artistiques et culturels. Dans ce rapport, vous trouverez un aperçu de l'incroyable diversité d'expression offerte au Manitoba. Néanmoins, le CAM a toujours représenté plus qu'un simple financement. Il représente la capacité d'amplifier des voix uniques et de veiller à ce que chacun au Manitoba ait accès au pouvoir des arts, que ce soit en tant que créateur, bénévole ou participant. Nous sommes ravis que le gouvernement du Manitoba partage cette vision et ait investi pour ouvrir de nouvelles opportunités.

Presque chacun d'entre nous participe aux arts d'une manière ou d'une autre, souvent sans réaliser la profondeur avec laquelle ils nous affectent. Que nous prenions des cours de violon ou de danse, que nous écrivions de la poésie ou que nous assistions à un concert, à une pièce de théâtre ou à une exposition d'art, ces expériences nous transforment.

Merci à tous ceux qui apprécient l'art et la culture et qui font découvrir à leurs amis et à leurs familles les nombreuses expériences uniques du Manitoba.

Alors que nous envisageons l'avenir du secteur des arts et de la culture, nous sommes ravis de collaborer avec la communauté pour élaborer un plan stratégique à long terme qui vous soutienne et vous aide à atteindre vos objectifs, à renforcer vos capacités, et à garantir l'accès et la pérennité de vos activités. En travaillant ensemble, nous pouvons façonner la feuille de route du CAM et renforcer les effets positifs du secteur dans notre province.

Ces dernières années ont été difficiles pour les arts, et nous en sommes pleinement conscients. L'innovation et la créativité de notre secteur ont continué de s'épanouir alors que le monde change autour de nous. Le rôle du CAM est de vous soutenir, et nous continuerons à le faire de manière transparente, publique et collaborative.

**Katarina Kupca**, Présidente  
*Conseil des arts du Manitoba*



# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2024-2025 du Conseil des arts du Manitoba a été marquée par la première augmentation du budget du CAM en vingt ans. Cette augmentation de 1 million de dollars, soit 8 %, a eu des retombées immédiates sur l'accès des Manitobains aux arts et à la culture, grâce à un soutien nouveau ou accru à un grand nombre d'artistes et d'organismes. Nous remercions le gouvernement du Manitoba d'avoir reconnu, par ce financement, l'importance des arts et de la culture pour notre bien-être collectif, notre prospérité et notre identité en tant que Manitobains.

Notamment, pour 2024-2025, le programme de subventions Soutien - Fonctionnement du CAM a été ouvert à de nouveaux candidats, pour la première fois en vingt ans. Ce fut un tournant décisif pour les nombreux organismes artistiques et culturels du Manitoba qui n'avaient pas accès à un soutien stable et continu de la part de leur bailleur de fonds provincial.

Le programme Soutien - Fonctionnement du CAM investit dans les activités courantes de 103 organismes artistiques et culturels du Manitoba. Dix-huit de ces organismes ont reçu un financement dans le cadre de ce programme pour la première fois en 2024-2025. En outre, 26 autres organismes ont bénéficié d'un financement accru par rapport à l'année précédente. Ces 103 organismes constituent le fondement de notre secteur artistique et culturel, employant de nombreux artistes et travailleurs culturels qui donnent vie aux arts dans toutes les régions de notre province. Leur santé organisationnelle est d'une importance capitale pour l'accès des Manitobains aux arts et à la culture.

Les artistes qui créent et présentent leur travail en dehors des structures organisationnelles établies sont souvent méconnus, mais ils sont au cœur de la réputation du Manitoba en tant que centre créatif. En plus d'être des artistes, ils sont des entrepreneurs et des bâtisseurs de communauté, et c'est dans leur travail que nous voyons le risque, l'intimité, le courage et la beauté. Grâce à ce nouvel investissement, le CAM a augmenté les lignes budgétaires de ses programmes de subventions Création et Présentation, afin de garantir qu'un plus grand pourcentage de projets réalisés par des artistes individuels soient couronnés de succès.

Notre programme de subventions Artistes dans les collectivités répond directement à la priorité stratégique d'équité et de diversité du CAM en soutenant les artistes, les organismes et les collectivités qui se heurtent des obstacles pour accéder aux arts. Ce programme a également vu son budget augmenter en 2024-2025, tout comme nos programmes Tournée et Impact communautaire.

Dans le cadre de notre travail visant à comprendre et à souligner l'impact des arts et de la culture, nous avons collaboré avec Travel Manitoba pour étudier les retombées économiques de la participation des touristes à des activités artistiques et culturelles au Manitoba. L'étude souligne que ces touristes ont une incidence deux fois plus importante sur l'économie du Manitoba que ceux qui ne participent pas aux arts et à la culture. Cette découverte illustre une autre façon dont les arts et la culture contribuent à la prospérité du Manitoba.

L'année a été marquée par des changements au sein de notre conseil d'administration, la présidente Roberta Christianson et les administrateurs Naomi Forman et Jeffrey King arrivant au terme de leur mandat au CAM. Je remercie chacun d'entre eux pour leur dévouement, et j'adresse des remerciements particuliers à Roberta pour son leadership et son inlassable défense des arts au Manitoba.

En octobre 2024, nous avons accueilli la nouvelle présidente, Katarina Kupca, ainsi que deux nouvelles administratrices, Kate Fenske et Carolyn Gwyer. Je les remercie d'avoir assumé ces rôles importants et me réjouis de notre collaboration future.

J'ai la chance de travailler avec une équipe compétente, passionnée et engagée, qui se soucie de notre secteur, des uns et des autres, ainsi que des artistes et des représentants des organismes artistiques et culturels avec lesquels ils interagissent chaque jour. Je les remercie pour leur excellent travail et leur soutien au cours de l'année écoulée.

**Randy Joynt**, Directeur général  
Conseil des arts du Manitoba



# ENGAGER LES MANITOBAINS



## Festival international du film Reel Pride

### SOUTIEN – IMPACT COMMUNAUTAIRE

Le festival international du film Reel Pride est un projet annuel de la Winnipeg Gay and Lesbian Film Society, Inc., un groupe communautaire à but non lucratif fondé en 1985 pour présenter des films 2SLGBTQ+ au public de Winnipeg. C'est le plus ancien festival de films 2SLGBTQ+ au Canada.

Le 39<sup>e</sup> festival annuel de Reel Pride, qui s'est tenu en septembre 2024, a présenté neuf films du monde entier mettant en avant des récits queers. Pendant le festival, Reel Pride a organisé son concours de courts métrages Canadian LGBTTTQ\* Short Film Competition, projetant 15 courts métrages et décernant des prix dans cinq catégories.

« Le climat politique actuel, tant à l'échelle mondiale qu'au Canada, est devenu de plus en plus hostile envers la communauté 2ELGBTQI+. Dans ce contexte, notre festival contrebalance cet effacement par la visibilité, la résistance et la fierté. »

RAYMOND DESAUTELS, PRÉSIDENT DE REEL PRIDE

Grâce à ses deux programmes de subventions de fonctionnement, Soutien - Fonctionnement et le nouveau Soutien - Répercussion sur la communauté, le CAM investit dans la prestation durable de programmes et de services artistiques de grande qualité et percutants par des organismes artistiques et culturels du Manitoba.

Le financement accordé dans le cadre de ces programmes appuie le fonctionnement général des organismes établis et communautaires du secteur artistique et culturel.

Voici quelques bénéficiaires des deux programmes qui se sont donné pour mission d'offrir un accès aux arts à leur communauté, et ils le font chacun à leur manière.

## Winnipeg River Arts Council

### SOUTIEN – IMPACT COMMUNAUTAIRE

Le Winnipeg River Arts Council (WRAC) vise à améliorer la qualité de vie de tous dans le nord-est du Manitoba en promouvant, en soutenant et en inspirant les possibilités artistiques et culturelles dans la région.

L'année dernière, le WRAC a accueilli l'exposition-concours d'Eastman au Great Falls Hall à Powerview-Pine Falls, a présenté la pièce de théâtre itinérante du Royal Manitoba Theatre Centre, *Murder for Two*, au Centre communautaire de Lac du Bonnet, a coordonné un atelier d'écriture créative animé par l'écrivaine Donna Besel, et bien plus encore.

« En offrant ces diverses possibilités, nous donnons aux résidents l'occasion de participer localement sans avoir à conduire trop loin pour suivre un cours, apprécier une lecture d'artiste ou assister à une pièce de théâtre de calibre urbain. En faisant cela, nous offrons aux gens l'occasion de se réunir, de socialiser, d'apprendre quelque chose de nouveau ou simplement sortir le soir. »

CATHY GREGG, ADMINISTRATRICE DU WRAC

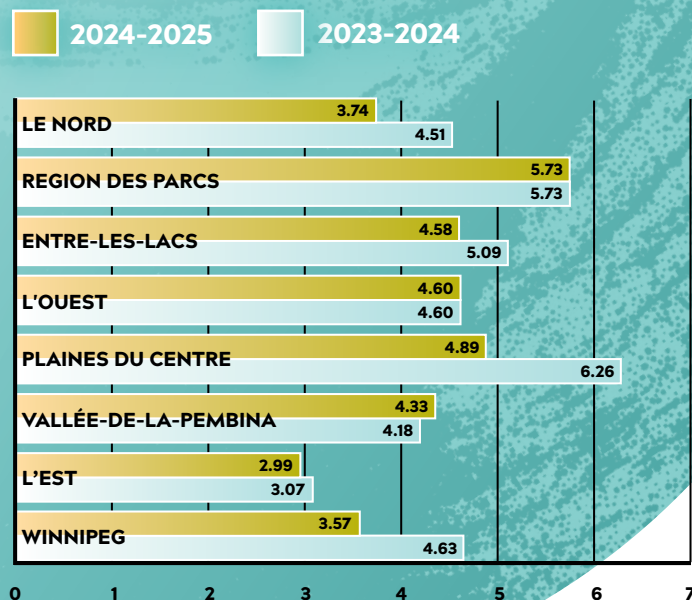


# LA PORTÉE DU CAM À TRAVERS LE MANITOBA

Le CAM s'efforce de desservir l'ensemble de la province, y compris les communautés qui sont confrontées à des obstacles à l'accès aux arts en raison de leur situation géographique. Voici la répartition des projets financés par le CAM dans l'ensemble de la province.

Les estimations se fondent sur les rapports soumis en 2024-2025 au CAM pour 476 projets. Ces régions sont établies en fonction des divisions utilisées par Statistique Canada lors du recensement de 2021.

## NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR LE CAM PAR TRANCHE DE POPULATION DE 10 000 PERSONNES



## Manitoba Opera

### SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Fondé en 1969, Manitoba Opera produit chaque saison deux spectacles sur la scène principale du Centennial Concert Hall à Winnipeg. En outre, tout au long de l'année, l'entreprise propose des programmes éducatifs et un large éventail de programmes d'engagement communautaire, incluant des ateliers, des visites d'écoles, des visites d'artistes, des conférences et des événements.

Lors de sa 52<sup>e</sup> saison, la compagnie a présenté deux opéras classiques : *The Elixir of Love* (l'élixir d'amour), une comédie romantique italienne, et *La Bohème*, une histoire de passage à l'âge adulte.

« L'opéra, qui repose sur la voix non amplifiée, utilise une histoire mise en musique pour nous faire ressentir les émotions des personnages plus intensément que ne le feraient le texte ou la musique seuls. Lorsque la virtuosité de l'interprète s'ajoute à l'histoire et à la musique, le résultat fait souvent passer le spectateur de l'appréciation du beau à l'immersion dans le sublime, soit l'état de se perdre dans une expérience artistique. C'est ce que nous espérons accomplir. »

LARRY DESROCHERS,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PDG

CONSEILDESARTS.MB.CA



## Les Éditions des Plaines

### SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Les Éditions des Plaines sont une maison d'édition dont l'objectif est de faire entendre la voix des auteurs francophones et autochtones de l'Ouest et du Nord du Canada. Au cours des deux dernières années, la maison d'édition a publié 26 nouveaux titres, dont 50 % sont d'auteurs autochtones.

Ils sont fiers de publier des œuvres perspicaces, contemporaines et profondément enracinées dans le patrimoine canadien, allant des histoires pour enfants aux œuvres littéraires pour adultes, en passant par des recueils de poésie et des ouvrages historiques.

« Si l'artiste est au cœur-même de nos préoccupations et de tout ce que nous accomplissons, notre maison a su perdurer pendant presque un demi-siècle en grande partie à cause d'un ancrage et d'une profonde connaissance que nous avons de notre milieu, autrement dit de l'écosystème artistique et culturel du Manitoba-français et métis. Et cet écosystème ne se résume pas à une définition unique : elle est d'une grande diversité et d'une grande pluralité. C'est d'ailleurs sa richesse. »

JOANNE THERRIEN, PRÉSIDENTE DES ÉDITIONS DES PLAINES



# REGARDER EN ARRIÈRE POUR ALLER DE L'AVANT



## Omolola Ajao

### CRÉATION

Grâce à une subvention de Création, la cinéaste Omolola Ajao a terminé la post-production de son court métrage *After Sunday*.

Le film suit Isoka, une jeune femme qui retourne dans sa communauté religieuse afro-canadienne pour explorer et comprendre sa relation avec les souvenirs liés au parcours migratoire de sa famille. Dans son fragile dénouement, Isoka doit réfléchir à sa propre place au sein de cette communauté. *After Sunday* a été projeté au Festival international du film de Toronto 2024 et au Festival du film de Regent Park 2024.

« Cette œuvre s'inspire de l'expérience de la vie, car elle considère l'acte intime d'interprétation au sein des expériences culturelles, religieuses et personnelles, notamment du point de vue de l'observateur. Dans la complexité de ces moments, cette œuvre a été vraiment importante pour moi : les impressions silencieuses, les complexités du souvenir pour un enfant, un adolescent et un aîné. »

OMOLOLA AJAO

## Centre culturel et éducatif ukrainien Oseredok

### SOUTIEN – RENFORCEMENT

Après près de 80 ans de collection, le Centre culturel et éducatif ukrainien Oseredok de Winnipeg abrite plus de 4 200 pysanky (œufs de Pâques ukrainiens) décorés, ce qui en fait la plus grande collection au monde en dehors de l'Ukraine.

Grâce à une subvention Renforcement, Oseredok a pu photographier et cataloguer sa collection, ainsi que créer une exposition permanente au sein de son centre.



# Janine Niizhode

## AUTOCHTONE 360

En mars 2025, l'artiste multidisciplinaire et traditionnelle Janine Niizhode a organisé un atelier et un rassemblement sur les hochets de tortue au Tanagila Spirit Center à Elma, au Manitoba. Avec le soutien d'une subvention Autochtone 360, les participants ont appris les enseignements sur la tortue, la vie et le hochet, ont créé leur propre Mikinak Shishigwuns, ont participé à une cérémonie et ont partagé un festin.

Pour ce rassemblement, Janine a collaboré avec les artistes Samantha Dumas et David Boulanger ainsi qu'avec les gardiens du savoir David Budd et Kathy Boulanger pour partager les enseignements avec le groupe.

*« C'est vraiment un honneur et un privilège de partager ces expériences avec ma famille, de partager nos dons et de faire partie de cette expérience remarquable. Je suis très reconnaissante au Conseil des arts du Manitoba de m'avoir donné l'occasion de partager Minobiimaadiziwin avec toute cette communauté et ces jeunes extraordinaires. »*

JANINE NIIZHODE



# Alison Palmer

## PARTAGE – ARTISTES DANS LES COLLECTIVITÉS

Grâce au soutien d'une subvention Artistes dans les collectivités, les artistes de théâtre et en arts visuels Alison Palmer et Sylvie Harvey ont organisé leur cinquième édition d'Arthécom : une programmation artistique et théâtrale francophone pour la municipalité De Salaberry.

L'année dernière, elles ont présenté le programme d'art dramatique Athlètes du Cœur aux élèves de la maternelle à la huitième année, les jeudis soirs à l'École communautaire Réal-Bérard. Leur programmation d'automne proposait des cours d'improvisation, tandis que leur programmation d'hiver offrait du théâtre musical (pour les élèves de la maternelle à la 5e année) et de la production de courts métrages (pour les élèves de la 6e à la 8e année). Elles ont également organisé deux sorties communautaires au Théâtre Cercle Molière à Winnipeg et ont accompagné un groupe d'élèves au Festival Théâtre Jeunesse en mai. Dix-huit cours d'art visuel ont été proposés aux élèves de la maternelle à la 6e année, axés sur les techniques mixtes, divers éléments artistiques et les techniques de recyclage.

*« Ces programmes permettent aux participants de s'engager dans des activités créatives, de développer leur confiance et leur fierté à l'égard de leur patrimoine français, et de mettre en pratique des compétences utiles dans la vie quotidienne telles que la collaboration, la débrouillardise et le soutien communautaire »*

ALISON PALMER

# NOUVELLES ÉTAPES, NOUVEAUX SOMMETS

## GORGE Festival

### PARTAGE – PRÉSENTATION

Le festival GORGE Queer Arts & Drag est une célébration annuelle de l'héritage et de l'avenir de l'art 2SLGBTQ+ et de l'art du drag à Winnipeg. Le festival 2024, financé en partie par une subvention de Présentation, comprenait un brunch drag à La Fourche, une soirée de gravure et un spectacle drag à Willow Press, un atelier de vogue avec l'artiste de bal Maldita Siriano 007, et le mini-bal « Let's Have a Kiki » ainsi qu'un rassemblement de la communauté.

« En ce moment où les personnes trans, les personnes bispirituelles, les artistes drag et les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ en général sont victimes de haine, de campagnes de désinformation et de lois oppressives. Pour cela, ces moyens d'expression sont plus importants que jamais et peuvent servir à rassembler les publics et à amplifier les voix artistiques qui sont souvent réduites au silence. »

ANDREW EASTMAN ET CHLOE CHAFE,  
COFONDATEURS DE GORGE



## Chimezie Osunwoke

### APPRENTISSAGE – VOYAGE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

En janvier 2025, le poète Chimezie Bright Osunwoke, originaire de Winnipeg, a remporté le concours de qualification du Winnipeg Poetry Slam pour représenter le Manitoba au Canadian Individual Poetry Slam (CIPS). Grâce à une subvention de voyage et de perfectionnement professionnel, Chimezie s'est rendu à Vancouver pour participer au CIPS en avril et a affronté 24 poètes de tout le Canada, tissant des liens avec d'autres artistes et renforçant sa communauté.

« J'adore la communauté poétique de Winnipeg, car c'est un espace sûr pour tous, qu'il s'agisse de créateurs émergents ou déjà établis, peu importe nos diversités culturelles. L'accueil chaleureux et l'appréciation que j'ai reçus pour mes œuvres jusqu'à présent sont incroyables, et j'en suis profondément reconnaissant. »

CHIMEZIE OSUNWOKE



# Begonia

---

## CRÉATION

---

Grâce au soutien d'une subvention Création, l'auteure-compositrice-interprète de musique alt-pop de Winnipeg, Begonia, a terminé l'écriture de la musique de son nouvel album, *Fantasy Life*, qui sortira le 24 octobre chez Birthday Cake Records. Après son album *Powder Blue*, nominé aux JUNO en 2023, *Fantasy Life* explorera le spectre des émotions qui s'étendent entre l'amour, la perte et le chagrin.

*« L'écriture a été une méthode de traitement et de guérison, mais aussi un amour extraordinaire. Je m'appuie sur la vulnérabilité brute, tant sur le plan sonore que thématique. »*

BEGONIA



# Stacey Koosel

---

## AUTOCHTONE 360

---

Prairie Thunder était une exposition collective présentée à la Art Gallery of Southwestern Manitoba, mettant en vedette les œuvres de huit artistes autochtones contemporaines, sous le commissariat de Marie-Anne Redhead et Stacey Koosel. Financée en partie par une subvention Autochtone 360, cette exposition soulignait le pouvoir de guérison généré par le lien avec la terre et la famille.

*« Les pratiques de ces artistes sont des forces motrices ; elles sont les vecteurs de la connaissance, générée par des circuits relationnels. Prairie Thunder est un espace générateur de transmission de connaissances, de réciprocité, de résistance et d'avenir. »*

MARIE-ANNE REDHEAD ET STACEY KOOSSEL

# PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU MANITOBA



## Ken Gregory est le lauréat du Prix de distinction en arts du Manitoba 2025.

*Ce prix de 30 000 \$ est remis tous les ans à un artiste professionnel, gardien du savoir autochtone ou à un professionnel des arts et de la culture en reconnaissance du plus haut niveau d'excellence artistique et de contributions au développement des arts au Manitoba.*

Ken est un artiste du son et des médias établi à Winnipeg. Ken a amorcé sa carrière de pionnier dans le secteur des arts il y a plus de 30 ans. Il a depuis établi un corpus impressionnant de représentations et d'installations dans les domaines du son, de la vidéo, de la programmation informatique, du piratage de matériel informatique, de l'électronique interactive et de la robotique. Véritable artiste précurseur, il a joué un rôle de premier plan dans la réussite d'innombrables organismes, comme Video Pool Media Arts Centre et send + receive: A Festival of Sound.

Parmi ses nombreuses réalisations, le travail de Ken a été exposé dans l'ensemble du Canada et à l'international, y compris son installation « 12 cloches motorisées », qui a été acquise par le Musée des beaux-arts du Canada. Son art l'a fait voyager partout dans le monde, où il a participé à des résidences prestigieuses ainsi qu'à des expositions, notamment en Finlande, en Australie et à Berlin.

*« L'artiste des artistes, Ken Gregory est tenu en haute estime par ses pairs. Sa pratique artistique fait souvent intervenir une forme de résolution de problèmes créative, transformant le matériel jeté et abandonné en œuvres inspirantes. Il n'hésite jamais à partager ses techniques et à proposer des solutions créatives aux autres artistes. Cette ouverture d'esprit et cette volonté d'expérimenter sont au cœur de son art, qui allie une analyse rigoureuse à la critique. Cette rare combinaison a infiltré la scène artistique canadienne dans un nombre incalculable de façons, grâce à la bonté de Gregory et à sa générosité délibérée. »*

DANIEL BARROW ET CLINT ENNS, NOMINATEURS DE KEN





## À PROPOS DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

Les mises en candidature pour ce prix sont étudiées par un comité multidisciplinaire de pairs qui rend sa décision en fonction de l'excellence artistique des œuvres du candidat et de sa contribution au développement des arts au Manitoba. Les bénéficiaires du Prix de distinction des années précédentes comprennent Jennine Krauchi (2024), Di Brandt (2023), Daina Warren (2022), et Alan Greyeyes (2020).

« Le CAM est ravi de remettre à Ken Gregory le Prix de distinction en arts du Manitoba 2025. La pratique artistique de Ken a toujours constitué une exploration unique et réfléchie. Son approche de l'utilisation de la technologie est tout aussi axée sur le monde naturel et les interactions avec ses différents publics que sur les câbles et le matériel informatique. »

KATARINA KUPCA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

« Félicitations à Ken Gregory, le lauréat du Prix de distinction en arts du Manitoba de l'année. Ken est un artiste du plus haut calibre et l'effet de son travail dans les domaines du son et des arts médiatiques est incommensurable, non seulement au Manitoba, mais dans l'ensemble du pays. »

L'HONORABLE NELLIE KENNEDY, MINISTRE DU  
SPORT, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET  
DU TOURISME DU MANITOBA



# ÉTATS FINANCIERS

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été approuvés par le conseil d'administration du Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil ») et leur responsabilité incombe à la direction du Conseil.

Ils ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites pour les gouvernements comme cela est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada, et, ainsi, comprennent des montants qui se fondent sur les estimations et le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers ainsi que de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôles internes afin de fournir un degré raisonnable de certitude que les données financières sont fiables.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière, et est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers.

Le comité de vérification et des finances examine les états financiers du conseil et recommande leur approbation au conseil d'administration. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes relatifs aux processus de présentation de l'information financière, à la vérification et aux questions de communication de l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes, Fort Group Chartered Professional Accountants Inc., procèdent à un examen indépendant conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et donnent leur avis sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre aux membres de la direction financière du Conseil des arts du Manitoba et se réunissent avec eux au besoin.



Randy Joynt  
Directeur général



Bridget Hartwich  
Comptable principale



# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA :

## OPINION

Nous avons procédé à la vérification des états financiers ci-joints du Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 ainsi que les résultats, des variations de l'actif financier net et du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date et les notes afférentes aux états financiers, y compris un sommaire des principales conventions comptables. À notre avis, les états financiers ci-joints reflètent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2025 ainsi que les résultats de ses opérations et le flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables cana-diennes pour le secteur public.

## FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons réalisé notre vérification en fonction des normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans *la section Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers du présent rapport*. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent en fonction de ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Pendant la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière du Conseil.

## RESPONSABILITÉS DU VÉRIFICATEUR À L'ÉGARD DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de présenter un rapport du vérificateur qui renferme notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute inexactitude importante qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude importante résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs du rapport de notre vérificateur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Fort Group

Chartered Professional Accountants Inc.

Le 27 mai 2025, Winnipeg, Canada

# Bilan

Le 31 mars 2025

2025

2024

## ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 559 \$	996 567 \$
Comptes débiteurs (note 3)	2 889	11 200
Placements de portefeuille (note 4)	1 542 266	531 465
Sommes à recevoir de la province du Manitoba (note 6)	36 000	36 000
	<u>1 733 714</u>	<u>1 575 232</u>

## PASSIF

Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	151 839	142 190
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	819 199	766 922
Revenus de subventions reportés	40 000	-
Avantages sociaux futurs (note 6)	156 307	143 552
	<u>1 167 345</u>	<u>1 052 664</u>

## ACTIFS FINANCIERS NETS

566 369 522 568

## ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 7)	201 806	226 813
Charges payées d'avance	3 564	12 549
	<u>205 370</u>	<u>239 362</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## EXCÉDENT ACCUMULÉ

771 739 \$ 761 930 \$

Actifs inscrits à des comptes spéciaux (note 6) Collections (note 8) Engagements (note 9)

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Présidente du conseil d'administration

Vice-président du conseil d'administration

# Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

Budget 2025

Réel 2025

Réel 2024

## RECETTES

Province du Manitoba - Subvention de fonctionnement	13 704 400 \$	13 704 400 \$	12 704 400 \$
Partenariats et autres contributions	20 250	20 050	26 573
Revenu de placement	60 000	126 635	101 962
	<u>13 784 650</u>	<u>13 851 085</u>	<u>12 832 935</u>

## CHARGES

### Subventions

Création (annexe 1)	800 000	842 460	754 376
Partage (annexe 1)	1 455 000	1 429 630	1 374 428
Soutien (annexe 1)	9 010 000	9 010 040	8 220 452
Apprentissage (annexe 1)	150 000	166 693	167 821
Autochtone 360 (annexe 1)	400 000	405 350	391 600
Reconnaissance (annexe 1)	75 000	79 932	75 016
	<u>11 890 000</u>	<u>11 934 105</u>	<u>10 983 693</u>

Demandes refusées tout en reconnaissant leur valeur (note 2 (h))

- 11 924 20 446

11 890 000 11 946 029 11 004 139

Services aux collectivités artistiques (annexe 2)

203 000 186 511 157 022

Administration (annexe 2)

1 691 650 1 708 736 1 669 386

13 784 650 13 841 276 12 830 547

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET

- 9 809 2 388

## EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE

761 930 761 930 759 542

## EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

761 930 \$ 771 739 \$ 761 930 \$

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET</b>	- \$	9 809 \$	2 388 \$
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(27 323)	(2 849)
Amortissement des immobilisations corporelles	45 650	52 330	48 494
	45 650	25 007	45 645
<b>Autres actifs non financiers</b>			
Variation due aux charges payées d'avance	-	8 985	(5 555)
<b>MODIFICATIONS DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	45 650	43 801	42 478
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	522 568	522 568	480 090
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	568 218 \$	566 369 \$	522 568 \$

## État des modifications des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars 2025

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Rentrées (sorties) de fonds :	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de fonctionnement net	9 809 \$	2 388 \$
Ajouter les éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	52 330	48 494
	62 139	50 882
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Comptes débiteurs	8 311	(7 802)
Comptes créditeurs et charges à payer	9 649	5 264
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	52 277	111 001
Revenus de subventions reportés	40 000	-
Avantages sociaux futurs	12 755	(14 046)
Charges payées d'avance	8 985	(5 555)
	194 116	139 744
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achat des placements de portefeuille	(1 010 801)	(304 150)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 323)	(2 849)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(844 008)	(167 255)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	996 567	1 163 822
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	152 559 \$	996 567 \$

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

## 1. NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil ») a été créé en 1965 à titre d'organisme autonome qui relève de la province du Manitoba en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts* dans le but « d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». Le Conseil accorde des subventions à des artistes et à des organismes artistiques professionnels de toutes les formes artistiques, y compris le théâtre, les lettres, la musique, la danse, la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts graphiques, et comprend d'autres activités créatives ou interprétatives similaires, notamment l'éducation artistique.

Le Conseil est un organisme de bienfaisance enregistré (fondation publique) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### (a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme cela est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

### (b) Comptabilisation des recettes

#### Transferts du gouvernement

Les transferts du gouvernement sans critères d'admissibilité ou stipulations sont comptabilisés dans les recettes lorsque le transfert est autorisé.

Les transferts du gouvernement assortis de critères d'admissibilité, mais ne comportant aucune stipulation sont comptabilisés dans les recettes lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les transferts du gouvernement assortis ou non de critères d'admissibilité, mais comportant des stipulations, sont comptabilisés dans les recettes dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert donne lieu à un passif.

#### Partenariats et autres contributions

Le revenu de partenariats et d'autres contributions est comptabilisé selon une méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des accords sous-jacents.

#### Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé dans la période à laquelle il se rattache.

### (c) Charges

Toutes les charges engagées pour des biens et services sont comptabilisées selon une méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services s'y rapportant sont reçus.

### (d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts et placements à court terme, dont l'échéance originale est de trois mois ou moins.

### (e) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une incertitude quant aux montants qui seront encaissés.

### (f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des investissements et des dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois.

### (g) Passif

Le passif comprend les obligations actuelles à la suite d'événements et d'opérations survenant avant ou au moment de la fin de l'exercice financier, dont le règlement peut entraîner le transfert ou l'utilisation d'actifs ou d'autres formes de règlement futurs. Le passif est comptabilisé lorsqu'il existe une mesure appropriée et que le montant en cause peut être raisonnablement estimé.

### (h) Engagements afférents aux subventions et aux programmes

Les engagements afférents aux subventions et aux programmes sont comptabilisés dans les charges lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les annulations de dépenses de subventions de l'exercice précédent sont présentées séparément dans l'état des résultats en tant que Demandes refusées tout en reconnaissant leur valeur.

### (i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts d'acquisition. Les coûts des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, sont amortis sur leur durée de vie utile estimative à l'aide de la méthode de l'amortissement constant, de la façon suivante :

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| • Mobilier et équipement de bureau   | 5 à 10 ans    |
| • Matériel informatique et logiciels | 3 ans         |
| • Améliorations locatives            | Durée du bail |

### (j) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des paiements de biens ou de services qui généreront des avantages économiques au cours de périodes futures. Le montant payé d'avance est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle les biens ou les services sont utilisés.

### (k) Collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel

Avant le 31 mars 2025, le Conseil possédait des collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel qui n'ont pas été comptabilisées dans les présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Se reporter à la note 8 pour les détails relatifs à la collection du Conseil et à la cession ultérieure de celle-ci.

### (l) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éventualités en date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges pendant la période visée par le rapport. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et les ajustements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont identifiés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### (m) Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par l'organisme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba.

Le Conseil comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement enregistrés à leur juste valeur. Lors de la comptabilisation initiale, le Conseil peut choisir de manière irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent de fonctionnement. À l'inverse, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers, à l'exception des dérivés, sont soumis à un test de dépréciation annuel. Pour déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation, la direction examine si l'entité émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années ou si elle a récemment connu des problèmes de recouvrement du prêt, tels qu'un défaut ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal. Toute dépréciation qui n'est pas considérée comme temporaire est comptabilisée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter les pertes de valeur ne sont pas inversées lors d'augmentations de valeur ultérieures.

### (n) Avantages sociaux futurs

Les employés admissibles du Conseil sont membres du régime de retraite en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) (le « régime »), un régime de retraite multi-employeurs à prestations déterminées. Étant donné que les entités individuelles du régime ne peuvent pas déterminer leur part des actifs et passifs sous-jacents, le Conseil comptabilise le régime comme un régime de retraite à cotisations déterminées. Le coût du régime est comptabilisé en fonction des cotisations à verser au cours de chaque période. La responsabilité du Conseil dans le cadre du régime est limitée aux cotisations requises au cours de l'année. Les obligations liées aux droits à la retraite, aux indemnités de cessation d'emploi et aux droits aux congés annuels, le cas échéant, sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés acquièrent ces droits.

## 3. COMPTES DÉBITEURS

	2025	2024
Autres débiteurs	2 889 \$	11 200 \$

## 4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont constitués de comptes d'épargne-placement et de CPG. Au 31 mars 2025, la valeur marchande correspondait à la valeur comptable des placements de portefeuille, qui s'élevait à 1 542 266 \$ (2024 - 531 465 \$).

## 5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Droits aux congés annuels accumulés	98 723 \$	92 422 \$
Salaires payables	28 346	22 549
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 364	25 209
Droits aux heures supplémentaires accumulées	2 406	2 010
	<u>151 839 \$</u>	<u>142 190 \$</u>

## 6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Prestations de retraite

Les employés du Conseil reçoivent des prestations de retraite suite à la participation des employés admissibles au régime de retraite en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), un régime de retraite multi-employeurs à prestations déterminées. Le régime précise le montant de la prestation de retraite que les employés recevront en fonction de la durée de service et des taux de rémunération. Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale et sa contribution de 77 081 \$ (2024 - 74 923 \$) représente le total de la charge de retraite pour l'exercice. En vertu de la LPFP, le Conseil n'a aucune autre charge à payer au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice.

### Indemnité de cessation d'emploi

À compter du 31 mars 1999, le Conseil des arts du Manitoba, à titre d'organisme autonome, est tenu de comptabiliser les indemnités de cessation d'emploi. La province du Manitoba a comptabilisé un passif d'ouverture de 36 000 \$ au 1er avril 1998 et le Conseil a comptabilisé des sommes à recevoir équivalentes de la province. Ces sommes à recevoir de la province sont destinées à couvrir les futures obligations du Conseil en matière de cessation d'emploi. Le Conseil est responsable de tout changement ultérieur aux indemnités de cessation d'emploi.

Au 31 mars 2025, le Conseil a comptabilisé une indemnité de cessation d'emploi de 156 307 \$ (2024 - 143 552 \$) sur la base des dispositions de son Guide des employés et des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard de l'augmentation des cessations d'emploi et de la rémunération. Les hypothèses utilisées sont équivalentes à celles qu'utilise la province du Manitoba et comprennent un taux de rendement de 4,25 % (2024 - 4,25 %) et des augmentations salariales annuelles de 3,50 % (2024 - 3,50 %). La charge à payer fait l'objet de calculs actuariels et est mise à jour chaque année selon une formule comprise dans l'évaluation actuarielle la plus récente datée du 31 décembre 2022. Les évaluations actuarielles périodiques de ce passif peuvent déterminer que des ajustements sont nécessaires lorsque l'expérience réelle diffère des attentes ou lorsqu'il y a des changements dans les hypothèses actuarielles utilisées. Les gains ou pertes actuariels qui en résultent sont amortis sur la durée de vie active moyenne restante de 15 ans (2024 - 15 ans) du groupe d'employés.

Au 31 mars, les indemnités de cessation d'emploi comprennent les éléments suivants :

	2025	2024
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	134 838 \$	146 438 \$
Charges d'intérêts	4 869	5 362
Coût de service courant	10 315	9 216
Moins : Indemnités de cessation d'emploi versées	-	(26 178)
	<u>150 022</u>	<u>134 838</u>
Plus : Gains actuariels non amortis	6 285	8 714
Indemnité de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<u>156 307 \$</u>	<u>143 552 \$</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, le Conseil a versé des prestations de cessation d'emploi totales de zéro (2024 - 26 178 \$).

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Solde de clôture
<b>COÛT</b>				
Mobilier et équipement de bureau	179 242 \$	1 999 \$	-	181 241 \$
Matériel informatique et logiciels	144 920	13 624	(11 036)	147 508
Améliorations locatives	274 040	11 700	-	285 740
	<u>598 202 \$</u>	<u>27 323 \$</u>	<u>(11 036) \$</u>	<u>614 489 \$</u>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>				
Mobilier et équipement de bureau	(147 517) \$	(15 592) \$	-	(163 109) \$
Matériel informatique et logiciels	(141 824)	(7 639)	11 036	(138 427)
Améliorations locatives	(82 048)	(29 099)	-	(111 147)
	<u>(371 389) \$</u>	<u>(52 330) \$</u>	<u>11 036 \$</u>	<u>(412 683) \$</u>
	<u>226 813 \$</u>	<u>(25 007) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>201 806 \$</u>

	2024			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions (i)	Solde de clôture
<b>COÛT</b>				
Mobilier et équipement de bureau	176 393 \$	2 849 \$	-	179 242 \$
Matériel informatique et logiciels	163 546	-	(18 626)	144 920
Améliorations locatives	274 040	-	-	274 040
	<u>613 979 \$</u>	<u>2 849 \$</u>	<u>(18 626) \$</u>	<u>598 202 \$</u>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>				
Mobilier et équipement de bureau	(130 874) \$	(16 643) \$	-	(147 517) \$
Matériel informatique et logiciels	(156 049)	(4 401)	18 626	(141 824)
Améliorations locatives	(54 598)	(27 450)	-	(82 048)
	<u>(341 521) \$</u>	<u>(48 494) \$</u>	<u>18 626 \$</u>	<u>(371 389) \$</u>
	<u>272 458 \$</u>	<u>(45 645) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>226 813 \$</u>

(i) Au cours des exercices 2025 et 2024, le Conseil a décomptabilisé des immobilisations corporelles qui n'étaient plus disponibles. Toutes les cessions dans le tableau de continuité ci-dessus concernent cette décomptabilisation.

## 8. COLLECTIONS

### Œuvres d'art visuel

La collection d'œuvres d'art visuel du Conseil compte 399 pièces actuellement confiées aux soins de la galerie d'art « Art Gallery of Southwestern Manitoba, » à Brandon, au Manitoba et du bureau du Conseil, à Winnipeg, au Manitoba. Il n'y a eu aucune acquisition ni cession de pièces de collection au cours de l'exercice (2024 - zéro). Les charges totales concernant les pièces de collection au cours de l'exercice étaient de zéro (2024 - zéro). Selon l'évaluation la plus récente de la collection d'œuvres d'art visuel du Conseil réalisée en 2005, la valeur marchande de la collection s'élevait à 449 222 \$. Aucun montant relatif à ces pièces de collection n'est comptabilisé dans ces états financiers.

### Instruments de musique

Au cours de l'exercice, le conseil a fait don d'instruments à cordes de propriété commune en sa possession, d'une valeur de 33 500 \$, à l'école de musique de l'université de Brandon. Au cours de l'exercice précédent, le conseil a également fait don d'instruments à cordes de propriété commune en sa possession, d'une valeur de 92 000 \$, à la Desautels Faculty of Music de l'Université du Manitoba. Aucun montant relatif à ces pièces de collection n'a été auparavant comptabilisé dans ces états financiers. Depuis le 31 mars 2025, le Conseil ne possède plus de collection d'instruments à cordes.

## 9. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de 10 ans, qui expire le 28 février 2031, pour ses espaces de bureau et un bail de 5 ans pour un photocopieur. Les engagements annuels futurs relatifs au bail (excluant certains frais d'occupation et impôts fonciers) pour les 5 prochaines années sont les suivants.

2025 et 2026	111 999 \$
2026 et 2027	117 870
2027 et 2028	117 870
2028 et 2029	117 225
2029 et 2030	115 290
	<u>580 254 \$</u>

## 10. GESTION DES RISQUES

### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations, ce qui entraînerait des pertes financières à l'autre partie. Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Conseil à un risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les sommes à recevoir de la province du Manitoba et les placements de portefeuille.

Au 31 mars, l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit était la suivante :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 559 \$	996 567 \$
Comptes débiteurs	2 889	11 200
Placements de portefeuille	1 542 266	531 465
Sommes à recevoir de la province du Manitoba	36 000	36 000
	<u>1 733 714 \$</u>	<u>1 575 232 \$</u>

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements de portefeuille :

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit important puisque ces montants sont détenus par une institution financière canadienne réputée et par le ministre des Finances.

#### Comptes débiteurs :

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit considérable puisque le solde constitue les intérêts courus sur les placements.

Le Conseil établit une provision pour créances douteuses fondée sur son estimation des pertes potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les estimations et les hypothèses de la direction concernant les conditions actuelles du marché, les analyses de la clientèle et les tendances historiques en matière de paiements. Ces facteurs sont pris en compte pour déterminer si les comptes en souffrance sont autorisés ou radiés. Au 31 mars 2025, le solde de la provision pour créances douteuses était de zéro (2024 - zéro).

Au 31 mars 2025, le classement chronologique des soldes des comptes débiteurs était de 2 889 \$ réel (2024 - 11 200 \$ réel).

#### Sommes à recevoir de la province du Manitoba :

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, car le solde est garanti par la province du Manitoba.

### (b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque selon lequel le Conseil n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance.

Le Conseil gère le risque d'illiquidité en maintenant des soldes de trésorerie suffisants et en participant à des examens de la part de la province du Manitoba pour assurer que le financement nécessaire lui sera versé pour qu'il s'acquitte de ses obligations.

### (c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque selon lequel la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Les expositions au risque de taux d'intérêt découlent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme étant faible en raison de leur courte durée. Le risque de taux d'intérêt lié aux placements de portefeuille est considéré comme étant faible puisque les dépôts originaux sont réinvestis à des taux de placement et selon des conditions similaires.

### (d) Risque de change

Le risque de change désigne le risque selon lequel la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil n'est pas exposé à un risque de change important puisqu'il ne détient aucun instrument financier important libellé en monnaie étrangère.



# Annexe des dépenses liées aux subventions (Annexe 1)

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
<b>CRÉATION</b>	800 000 \$	842 460 \$	754 376 \$
<b>PARTAGE</b>			
Présentation	320 000	324 771	314 380
Artistes dans les collectivités	480 000	499 430	453 432
Tournée	280 000	280 001	237 679
Artistes à l'école	375 000	325 428	368 937
	1 455 000	1 429 630	1 374 428
<b>SOUTIEN</b>			
Fonctionnement	8 360 000	8 360 000	8 140 000
Renforcement	80 000	79 920	80 452
Impact communautaire	240 000	240 120	-
Organismes du FDAC	330 000	330 000	-
	9 010 000	9 010 040	8 220 452
<b>APPRENTISSAGE</b>			
Résidences	20 000	20 000	17 500
Voyage et perfectionnement professionnel	80 000	94 693	99 321
Bourses	50 000	52 000	51 000
	150 000	166 693	167 821
<b>AUTOCHTONE 360</b>	400 000	405 350	391 600
<b>RECONNAISSANCE</b>			
Prix	30 000	30 000	30 000
Concours	45 000	49 932	45 016
	75 000	79 932	75 016
	11 890 000 \$	11 934 105 \$	10 983 693 \$



	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ARTISTIQUES</b>			
Droits et charges liés à l'évaluation par des pairs	95 000 \$	105 517 \$	113 042 \$
Banque d'œuvres d'art	15 000	15 000	15 000
Coûts d'accessibilité	30 000	16 928	17 068
Indemnité de vie dans le Nord	12 000	10 500	3 000
Diffusion externe	35 000	31 567	3 023
Soutien aux résidences	14 000	5 967	4 885
Recherche	2 000	1 032	1 004
	203 000 \$	186 511 \$	157 022 \$

## Annexe des services aux collectivités artistiques et des frais d'administration (Annexe 2)

Exercice terminé le 31 mars 2025

<b>ADMINISTRATION</b>			
Salaires et avantages sociaux	1 247 000 \$	1 267 034 \$	1 237 972 \$
Loyer et rénovations	135 000	135 314	134 095
Droits de licence et soutien des TI	68 000	61 175	67 462
Communications et événements publics	58 000	47 163	55 619
Frais de bureau	45 000	40 987	46 396
Amortissement des immobilisations corporelles	45 650	52 330	48 494
Adhésion et abonnements	26 000	38 998	26 123
Honoraires	27 000	33 229	25 318
Dépenses afférentes aux réunions du conseil d'administration	20 000	13 636	13 727
Dépenses du directeur général	5 000	2 724	5 259
Dépenses du personnel	15 000	16 146	8 921
	1 691 650 \$	1 708 736 \$	1 669 386 \$



# L'ANNÉE EN UN COUP D'ŒIL



# 629

SUBVENTIONS  
ONT ÉTÉ ACCORDÉES  
POUR UN TOTAL DE

# 12M\$<sup>1</sup>

# 2024 | 2025

Voici quelques-unes des principales données de l'an dernier. Pour obtenir la répartition complète de toutes les subventions que le CAM a accordées l'an dernier, consultez la liste des subventions de 2024-2025 sur [conseildesarts.mb.ca/a-propos/plans-politiques-et-rapports/](https://conseildesarts.mb.ca/a-propos/plans-politiques-et-rapports/)

# 263

## SUBVENTIONS

ACCORDÉES À DES ORGANISMES  
ET GROUPES POUR UN TOTAL DE

# 10,1M\$

# 366

## SUBVENTIONS

ACCORDÉES À DES INDIVIDUS<sup>3</sup>  
POUR UN TOTAL DE

# 1,9M\$

**PAMI LES INDIVIDUS SUBVENTIONNÉS<sup>4</sup>:**

**31%** sont des personnes noires ou de couleur

**23%** sont des Premières Nations, des Métis ou des Inuits

**20%** sont S/sourds ou vivent avec un handicap

**9%** sont francophones

**22%** sont issus de la communauté 2SLGBTQ+



**894** candidats ont soumis **1 418** demandes de subvention, sollicitant un total de **\$21,8M<sup>2</sup>**.

Le CAM a embauché **144** évaluateurs externes, qui ont participé à **40** comités d'évaluation.

**REMARQUES :** Tous les chiffres renvoient aux demandes traitées au cours de l'exercice financier 2024-2025. Pour de plus amples renseignements, consultez la page : [conseildesarts.mb.ca/subventions/resultats-des-concours-de-subventions](https://conseildesarts.mb.ca/subventions/resultats-des-concours-de-subventions). Les données sur la déclaration volontaire des candidats et candidates à une subvention du CAM sont fondées sur les renseignements que les particuliers nous communiquent dans leur profil de façon strictement volontaire. Les évaluateurs qui procèdent à l'examen des demandes n'ont pas accès à ces renseignements. Puisque le partage de ces renseignements avec le CAM est facultatif, nous ne disposons pas d'un tableau complet de la diversité représentée par les candidats et candidates à une subvention et pouvons donc sous-estimer le nombre réel de candidats et candidates dans ces catégories. 1. Ce chiffre n'inclut pas 33 158 \$ provenant de subventions annulées. 2. Ce nombre n'inclut pas les demandes retirées. 3. Ce chiffre comprend toutes les subventions accordées à des artistes professionnels, à des gardiens du savoir autochtone, à des professionnels des arts/de la culture et à des étudiants en arts. 4. Ce chiffre se rapporte aux 366 subventions remises à des particuliers en 2024-2025, dont 197 accordées à des personnes autochtones, noires et de couleur (y compris 84 subventions à des candidats et candidates des Premières Nations, métis ou inuits), 72 accordées à des candidats et candidates S/sourds ou vivant avec un handicap, 33 accordées à des candidats et candidates francophones et 79 à des candidats et candidates 2SLGBTQ+.